

Dépendance, perte d'autonomie : tous concernés...
Une grande campagne de sensibilisation lancée par PRÉVOIR

Crédit photo : iStock llbusca



Qu'on soit aidant ou aidé, jeune ou moins jeune, la perte d'autonomie nous concerne tous. Liée au vieillissement, elle peut être accélérée par une maladie grave ou une simple fracture et elle peut aussi survenir brutalement ou progressivement.

Pour répondre à ces problématiques, PRÉVOIR, spécialiste de la protection des personnes et acteur majeur de l'assurance dépendance, lance un dispositif de sensibilisation articulé autour de solutions concrètes, pragmatiques et pédagogiques : ateliers de sensibilisation au vieillissement, conseils pratiques diffusés auprès du grand public notamment sur des salons seniors, film ludique centré sur la dépendance¹...

Perte d'autonomie : un défi collectif

Sujet majeur de l'actualité, la dépendance est devenue, au fil des années un enjeu de taille. Pour permettre aux personnes concernées d'améliorer leurs conditions de vie, la mobilisation doit être collective et publique (discussions sur le 5^{ème} risque, lancement d'une grande consultation publique...). Les organisations privées, à commencer par les assureurs, ont également leur rôle à jouer.

C'est dans cette dynamique que PRÉVOIR, spécialiste de la protection des personnes, a développé sa nouvelle campagne de sensibilisation du grand public, autour d'une conviction :

→ Pour rester chez soi, le plus longtemps possible, il faut anticiper et être accompagné.

Quelques chiffres sur le vieillissement de la population...

- ▶ En un siècle, la part des personnes de plus de 60 ans a doublé et celle des plus de 75 ans a triplé ;
- ▶ 1,3 million de Français aujourd'hui concernés¹, 2 millions en 2040 et 2,4 en 2060² ;
- ▶ 87% des Français souhaitent maintenir leur autonomie à domicile.

À noter que près de 9 Français sur 10 (87%) préfèrent rester à domicile en cas de dépendance⁴ : « Outre le bien-être et la liberté de rester dans son environnement familial, le maintien à domicile a deux atouts majeurs : la conservation de repères et de liens sociaux, ce qui est mieux pour l'équilibre de la personne, et aussi des frais de prise en charge moins importants qu'en établissement, ce qui n'est pas neutre pour une clientèle à revenus modestes. » précise Annie Dillard, Directrice marketing et communication de PRÉVOIR.

Par quoi commencer ?

Troubles de la mémoire, douleurs articulaires, vision altérée, etc. : les symptômes liés à une perte d'autonomie sont nombreux et plus ou moins handicapants selon les personnes, leur ressenti personnel ou leur situation (seul ou en couple, entouré ou isolé, en milieu rural ou urbain...).

Un point essentiel à relever : il faut réagir vite pour ne pas faire d'une difficulté liée à l'âge le point de départ de l'isolement ou d'une dépendance plus importante. C'est pourquoi, il faut anticiper la perte d'autonomie liée au vieillissement et être accompagné à chaque étape.

¹ Film disponible sur [le site web prevoir.com](http://le.site.web.prevoir.com) et la chaîne Youtube de PRÉVOIR : https://www.youtube.com/watch?v=X2nT6dx_l_g

² Au sens de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

³ Drees

⁴ Enquête « Comment les Français se voient-ils vieillir ? », mars 2017 -Ifop-Adhap-services

⁵ Enquête IFOP pour Adhap Services (mars 2017)

C'est tout l'enjeu de la campagne de sensibilisation de PRÉVOIR, notamment articulée autour de solutions concrètes et pragmatiques :

- **Des ateliers de sensibilisation au vieillissement, organisés pour les salariés.** Objectif : permettre à tous de vivre, le temps de quelques instants, le quotidien d'une personne en perte d'autonomie (en simulant une perte d'audition, de préhension, de mobilité...) et ainsi être en capacité d'en parler en connaissance de cause avec les assurés et futurs assurés de Prévoir.
- **La rencontre avec les particuliers, sur des salons dédiés aux séniors, dans toute la France.**
- **Un film pédagogique et ludique** pour sensibiliser les personnes au risque de dépendance¹.
- **Le lancement d'un nouveau produit d'assurance perte d'autonomie, « Solution Maintien Autonomie » :** couvrant à la fois la dépendance légère, partielle ou totale. Cette nouvelle solution propose à chaque assuré un accompagnement quoi qu'il arrive, dès le début du contrat, et des garanties et services à la carte permettant de prévenir la survenue de la perte d'autonomie, tels que des capitaux permettant d'améliorer le quotidien (en finançant par exemple des tapis antidérapants, des dispositifs lumineux anti-chutes, la motorisation d'un fauteuil roulant, etc.) et ainsi de vivre chez soi le plus longtemps possible.
- **Une campagne de communication grand public.**
- **Des conseillers experts de la perte d'autonomie qui se déplacent au domicile de leurs clients,** car la perte d'autonomie est un sujet intime qui nécessite une bonne connaissance des besoins et de la situation des personnes concernées.

3 conseils pratiques sur la dépendance :

- ▶ Limiter les risques d'enchaînement et ne pas faire d'une chute ou d'une maladie grave l'événement déclencheur de la dépendance.
- ▶ Ne pas la ressentir comme une fatalité : il existe des solutions pour améliorer son quotidien.
- ▶ Pour s'adapter à une perte d'autonomie progressive, il faut compenser par des aides techniques et utiliser au maximum les capacités restantes, même si on a besoin d'aide et d'accompagnement.

Pour toute question relative à PRÉVOIR et son expertise autour de la dépendance et la perte d'autonomie, contactez le service presse : Agence Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com / fitoussi@bcomrp.com

A propos de PRÉVOIR....

PRÉVOIR a créé il y a plus d'un siècle l'assurance populaire afin que chacun puisse protéger sa famille, en particulier, ceux qui en ont le plus besoin : les ouvriers, les employés.

Aujourd'hui, la mission de PRÉVOIR s'exerce aussi auprès des artisans-commerçants : être à leurs côtés, surtout en cas de coup dur.

Pour bien protéger les clients, les conseillers se déplacent, au domicile, au magasin ou à l'atelier, pour étudier leurs besoins professionnels et personnels, et leur proposer des garanties et services adaptés (prévoyance, santé, retraite, épargne).

Avec ses 1 600 salariés, PRÉVOIR est une entreprise de taille intermédiaire.

En France, son réseau de proximité est présent dans toutes les régions pour conseiller et accompagner ses assurés.

Pour plus d'informations : www.prevoir.com



@GroupePrevoir

PRÉVOIR : un acteur historique et majeur sur le marché de la dépendance

PRÉVOIR est un acteur historique de la protection de la personne et un intervenant majeur sur le marché de la dépendance.

Précurseur sur ce sujet depuis plus de 20 ans (premier contrat dépendance lancé en 1996), PRÉVOIR est en 2016 au 3^e rang pour les affaires nouvelles parmi les assureurs français sur le marché de la dépendance (en progression de 2 places par rapport à 2014).

A fin avril 2017, PRÉVOIR gère un portefeuille de 28 600 contrats dépendance. Le groupe a versé 2,1 M€ en prestations à ses assurés pour cette même année, et en cumul près de 11,2 M€ depuis la création du premier contrat dépendance en 1996.